



**Association Nationale de Retraités**  
**Siège**

## **ASSEMBLEE GENERALE 2020**

### **Procès-verbal de la réunion**

*Les conditions sanitaires exceptionnelles que notre pays a connu depuis le 17 mars 2020 ont empêché la tenue en présentiel de notre assemblée générale, initialement prévue les 26 et 27 mai à Paris, puis reportée aux 6 et 7 octobre et finalement annulée. Cette AG a néanmoins pu se dérouler en recourant à un échange de mails avec nos délégués. Qu'ils soient remerciés de leur compréhension.*

## **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Hommage à la mémoire de nos disparus.**

**Approbation du compte-rendu de l'AG 2019 publié dans la revue n°489 de juillet 2019.**

**Allocution d'ouverture du Président national Félix VEZIER**

**Rapport d'activité (Marie-Claude VATTEMENT) - Discussion et vote**

### **Rapport financier (Armelle ROY).**

- Rapport de la Commission de contrôle (Marie HERAULT et Denise DEBOUT).
- Rapport du Commissaire aux comptes (Jean GRUEAU).
- Discussion et vote du rapport financier
- Présentation et vote des résolutions financières

### **Motion Défense 2020 (François REISSER) – Discussion et vote**

### **Hommage à nos collègues disparus**

Chaque année – et celle-ci plus qu’une autre – voit disparaître un certain nombre de collègues. Toutes nos condoléances aux familles et que nos chers disparus, que personne n’oublie, reposent en paix !

### **Approbation du compte rendu de l’AG 2019**

Publié dans le numéro 489 de juillet 2019 de La Voix de l’ANR, ce compte rendu n’a fait l’objet d’aucune remarque. Nous le considérerons comme adopté.

### **ALLOCUTION D’OUVERTURE DU PRESIDENT NATIONAL**

Mers chers collègues et amis,

Notre assemblée générale 2020 n’a pas pu se tenir cette année dans des conditions normales. J’en suis réellement désolé et formule le souhait que notre AG 2021 se déroule sous de plus riants auspices. Je tiens d’abord à saluer les efforts de tous les groupes qui, même en plein confinement, se sont organisés pour maintenir le contact avec nos adhérents, en particulier les plus fragiles, donnant ainsi tout son sens à notre mission de solidarité.

Comme je vous l’écrivais lors du CA d’avril, tenu par la force des choses par « correspondance », 2 chantiers ont monopolisé en 2019 notre énergie : La recherche acharnée des moyens qui pourraient enfin stabiliser puis développer **l’effectif** de nos adhérents, la **réforme des retraites**, même si les questions de pouvoir d’achat, de politique de santé, ou encore de traitement de la perte d’autonomie n’ont pas été oubliées. Tout cela s’inscrivant dans un élan, une dynamique que le **projet associatif** a l’ambition de dessiner, de

stimuler, de piloter, animé par nos administrateurs au premier rang desquels se trouvent nos délégués régionaux.

S'agissant des effectifs, le constat est amer mais il est clair désormais que fidéliser nos adhérents est indispensable mais ne suffira pas car **le mal est profond**. Notre association, comme toutes les associations de ce type, ne répond plus exactement aux aspirations des jeunes retraités qui « arrivent sur le marché ». Moins attachés à l'entreprise, plus consommateurs, plus zappeurs, demandeurs de proximité, d'abord intéressés par le bénéfice qu'ils vont pouvoir tirer de leur adhésion à l'association et beaucoup moins par les valeurs qu'elle promeut, ils sont plus séduits par l'organisation « d'à côté », qui va leur offrir de « bons plans », leur permettre de faire du sport à bon prix, de faire des voyages et autres activités pour des coûts attractifs, qui ne va pas les solliciter pour s'engager. Ils seront plus tentés aussi par les associations de proximité où ils retrouveront leurs voisins et amis. Or il faut l'admettre, l'association qui répond à toutes ces aspirations, ce n'est plus l'ANR telle que nous la connaissons ou les organisations du même type.

C'est pourquoi, sans oublier que nous apportons plus que l'organisation locale et notamment la défense, il nous faut avec nos moyens, avec de la persévérance et du temps, jouer la carte de la **proximité**, être plus **accueillants** (livret d'accueil, portes ouvertes, **activités plus variées** et notamment marches, sorties et voyages, voire informatique) et encore **plus à l'écoute** de nos adhérents, accroître notre notoriété en nous ouvrant toujours plus à notre environnement, y compris sur les réseaux sociaux. Le rôle du siège est de montrer l'objectif à atteindre, mais aussi d'**aider** : c'est ce que nous faisons avec la formation, la mise à disposition d'objets publicitaires et d'outils de notoriété (encore trop peu utilisés), le livret d'accueil de l'adhérent, la mise en place de partenariats et donc d'avantages pour fidéliser nos adhérents. D'autres initiatives devraient bientôt déboucher : location pour exploitation d'un fichier des retraités (sous réserve d'accessibilité financière), enrichissement des moyens de communication, renforcement de nos outils de fidélisation que sont le prélèvement et l'Amicale Vie, nouveaux partenariats et privilèges au bénéfice de nos adhérents, quelques pas de plus vers les nouvelles technologies et les réseaux sociaux – je rappellerai que nous avons enregistré nos premières adhésions numériques en direct sur notre site – etc...

La réforme des retraites, telle qu'elle avait été prévue, semble désormais morte et enterrée : son rejet par une majorité de la population, confirmé par les mouvements sociaux qui l'ont accompagné, était patent mais elle fut finalement terrassée par ...le coronavirus. Mais attention le phénix semble renaître de ses cendres : une réforme des retraites reste inscrite à l'ordre du jour du gouvernement. Vous pouvez compter sur notre vigilance et le travail acharné de la commission 3, que nous saluons tous, pour analyser et critiquer les propositions qui pourraient émerger bientôt.

En 2019, bien d'autres sujets ont mobilisé le siège et la commission 3 :

- Notre pouvoir d'achat (nous demandons toujours une défiscalisation, au moins partielle, de nos cotisations de complémentaires santé et l'indexation systématique de nos retraites sur l'inflation à défaut de l'évolution des salaires)
- La reconnaissance de la représentativité des organisations de retraités dans les instances traitant de problèmes qui les concernent (revendication commune avec la CFR)

Enfin les commissions 2 et 3, au sein de l'ANR comme à la CFR, travaillent sur l'accès à la santé et l'autonomie des personnes âgées, 2 dossiers en pleine évolution, notamment dans le cadre du Ségur de la Santé et la reconnaissance d'une « 5<sup>e</sup> branche » de la Sécurité Sociale.

A l'heure des bilans, je soulignerais que 2019 a été une année de lutte intense pour la défense de nos retraités ; nous avons essuyé de nombreuses attaques mais le corps des retraités a résisté.

Merci à tous les collègues du siège, du bureau national, du Conseil d'administration, des commissions, nos secrétaires, merci à nos comités territoriaux qui ont construit avec nous l'action de l'ANR !

Qui aurait pu prédire cependant que nous allions vivre une année 2020 aussi chaotique ? Qu'un virus allait terrasser les populations, mettre à bas les économies mondiales, et étouffer le fonctionnement de nos organisations et parmi elles l'ANR ?

Concrètement depuis 7 mois, l'ANR sur les territoires est en sommeil : plus de réunions en présentiel, plus d'activité ou presque et, ce qui sera sans doute le plus dommageable, un lien encore plus distendu qu'à l'habitude avec nos adhérents, avec pour les moins fidèles d'entre eux, un oubli de notre existence et vraisemblablement des départs plus nombreux. Et je ne perds pas de vue certains risques de pertes financière.

Pourtant – je les en remercie bien sincèrement – tous nos comités ont essayé de maintenir le contact avec leurs adhérents, en particulier les plus fragiles, en écrivant, en téléphonant, parfois en prenant de remarquables initiatives. Vraiment un grand merci ! Merci à nos communicants, commission 5, responsable d'édition, webmasters qui ont entretenu par voie numérique ou papier un bon niveau d'information auprès de nos adhérents.

Merci à tous les collègues, au siège ou sur le terrain, qui ont bravé parfois l'épidémie, pour relever le courrier, faire « rentrer les cotisations », régler certains problèmes du quotidien, animer leurs comités et bureaux.

Nous ne sommes pas encore sortis de cette année 2020 particulièrement chahutée mais je sais pouvoir compter sur vous tous pour « sauver » autant que possible ce qu'il reste à vivre de cette année, sur le terrain retenir les adhérents tentés de nous oublier, au siège pour

poursuivre les chantiers engagés (réorganisation, plans de continuité d'activité, etc) et dans les commissions pour veiller à contenir les initiatives dangereuses du gouvernement, travailler sur les objectifs de leur feuille de route. D'avance un grand merci !

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

**(Rédactrice : Marie Claude VATTEMENT)**

### **A –Notre Association :**

Le développement de notre association passe par celui de notre recrutement. Hélas nous recrutons insuffisamment par rapport au nombre d'adhérents qui nous quittent.

La priorité de notre recrutement réaffirmée lors de nos diverses réunions (BN, CA, AD) est loin d'être suffisante, nos effectifs fondent comme neige au soleil : 3057 nouveaux adhérents en 2019, contre 3695 en 2018. Mais il est plus difficile de recruter depuis la suppression des listes de Nantes ; ce n'est pas une excuse, mais cela nous aidait bien. Nous avons les coordonnées de ces retraités et nous pouvions les contacter. Avec les contraintes du RGPD, nous avons subi quand même un « choc ».

Par ailleurs, si nous avons recruté 3057 adhérents, nous avons eu, en 2019, 2179 décès mais surtout plus de 4600 départs par démission ou radiations. Déjà l'an passé nous nous sommes posé la question : Pourquoi ? Avons-nous trouvé la solution, je ne crois pas. Il est vrai que notre population vieillit et nombre d'adhérents ne veulent plus cotiser parce qu'ils ne peuvent plus participer aux sorties voyages, qu'ils ne peuvent plus lire notre magazine.

**La Formation :** Afin que les utilisateurs de MONANR et Ciel soient performants, Chantal Verdier a procédé à plusieurs formations trésorerie, 2 à Paris pour 20 personnes. Et elle a aidé les groupes 45 et 30 en appui ponctuel.

Faut-il rappeler que si vous avez des problèmes avec MONANR ou Ciel, n'hésitez à demander de l'aide.

La formation des Présidents : en 2019 nous en avons parlé à l'AG de Cap d'Agde ; celle-ci a été revue et corrigée dans sa globalité. Pour résumer en 2019, il y a eu 2 formations pour 17 présidents.

Une nouveauté : une réunion des Délégués Régionaux a eu lieu début octobre 2019. Cette rencontre avait été souhaitée lors de l'AG de Cap d'Agde. Elle a permis d'aborder différents sujets, dont la mise en œuvre du projet associatif.

## **B – La Communication :**

Aujourd'hui il faut savoir se vendre et avoir des outils de communication performants ; pourquoi pas les réseaux sociaux ? Notre site a été toiletté ; il faut prévoir une rénovation complète dans les mois à venir.

Vous avez reçu des affichettes A4 et des affiches A3 ; vous en trouverez les maquettes sur le site pour en faire réimprimer.

Notre magazine est bien reçu, complet dans ses articles ; je remercie encore Francis Courric et les membres du Comité de rédaction sans oublier notre dessinateur Yves Hameau.

Des remerciements à Daniel Bertrand, le Responsable de la commission communication et aux membres de sa commission, au sein de l'ANR.

## **C – La Défense :**

**Avec La CFR :** l'ANR participe au Bureau National et aux différentes commissions (8 réunions de bureau plus les réunions de commissions). Elle est aussi présente au CA et à l'Assemblée Générale.

**Avec le Pôle des retraités :** en 2019 les rencontres ont porté principalement sur la réforme des retraites, la CSG, le pouvoir d'achat, la protection sociale, la future loi autonomie et grand âge. Il y a eu 5 réunions.

**Le Comité de veille** s'est également réuni une fois.

L'ANR a rencontré 2 Sénateurs cette année : Mrs Sueur et Daudigny.

## **D – Social et Solidarité :**

En 2019 le temps consacré à l'action sociale a été  $\pm 208\,032$  heures (-18 000 par rapport à 2018).

Sur le dossier "Seniors en vacances" pour 2019, nous avons pu décompter 824 participants dont 321 postiers, 229 orangistes et 274 autres, dont 260 éligibles et parmi eux 128 éligibles MG. Nous avons compté 19 dossiers de départ en séjour qui ont permis à 25 départements de pouvoir participer (4 séjours étant mutualisés et ces 4 séjours ont été organisés par les mêmes départements, pour ne pas les citer la Bretagne et l'île de France). N'oublions pas l'aide de l'ANR pour le supplément chambre seule en 2019 (29 adhérents, + 14 par rapport à 2018, aidés pour un montant de 2 149€ soit + 994€). Comme en 2018, il faut ajouter les 6500€ alloués par la Mutuelle Générale : ainsi 128 éligibles à ces séjours ont pu être aidés financièrement pour le transport, pour des montants allant de 27€ à 128€. Il faut être adhérent à la mutuelle pour pouvoir bénéficier de l'aide au transport ; cette année encore un groupe avait oublié de nous faire parvenir le dossier et le siège a dû ajouter 294€ afin qu'aucun

adhérent ne soit lésé. Je vous demande de bien vouloir nous adresser les dossiers ANCV au fil de l'eau et vérifier qu'ils soient bien arrivés au siège.

Nous entretenons toujours de très bonnes relations avec les associations du secteur « Prévoyance et Solidarité », ainsi qu'avec la DNAS de La Poste, malgré un changement de direction. Madame Paolini a remplacé M. Lajoinie. 2 réunions de préparation au COGAS ont été faites par téléphone en 2019.

L'ANR a conclu 2 partenariats en 2019, un avec la GMF et un avec VTF.

## **E - Fonctionnement de l'association**

Depuis notre dernière AG, les membres du BN ont participé à 7 BN, 2 CA et un grand nombre d'Administrateurs a participé à vos Assemblées départementales. Faut-il encore rappeler que, lorsque le BN diffuse une ANR INFO avec demande de réponse, il serait agréable de recevoir les réponses dans les délais impartis ; vous allez dire que je répète toujours la même chose mais il est important de respecter ceux-ci, le travail en aval étant important.

Cette année, pour les inscriptions à l'Assemblée Générale, comme je l'avais indiqué dans les CR du BN, je n'ai pas fait de relance. Mais vu le nombre de groupes qui n'avaient pas répondu et ceux qui avaient répondu par la négative (le chiffre était impressionnant), le Président a fait un courrier de rappel.

Au final : 2 administrateurs et 17 groupes ont répondu par la négative ; l'AG ayant lieu à Paris, leur Président ne pouvant pas venir, il n'a trouvé aucun membre de son comité pour le remplacer ; 3 groupes n'ont fait aucune réponse, 2 groupes n'ont pas, à proprement parlé, de représentant, le Président étant Délégué Régional. Toutefois, depuis l'approbation de ce CR d'activité par le CA d'avril, les annulations liées à des problèmes de santé ou suscitées par la crise de la COVID 19 se sont multipliées. Et finalement nous avons décidé d'annuler cette AG.

Cette année les fiches sociales ont eu du mal à remonter ; fin février il manquait une dizaine de fiches, la date butoir étant le 31 janvier. C'est dommage que pour certains cela reste du domaine de « l'inutile » ; et pourtant la remontée de ces fiches correspond aux dates de négociations avec la DNAS de notre contrat objectifs/moyens et ne pas disposer de ces chiffres est un handicap. De plus les représentants du BN aux AD des groupes doivent être en possession de ce document.

Les droits d'auteurs pour les sites ANR : je reçois au fil de l'eau les déclarations ; il en manque encore pas mal par rapport au nombre de sites.

Cette année encore nous constatons que dans les groupes les fichiers adhérents sont à jour en majorité. Quelques récalcitrants quand même (1 dizaine) où l'on compte jusqu'à 7 retours de magazines. Pour le magazine N° 493 de juillet 2020, nous notons 272 NPAI et 4 refus. Alors que pour le 492 il n'y avait eu que 197 NPAI, 1 refus, 1 DCD.

Un changement d'importance : la suppression aux associations de la possibilité de faire bénéficier leurs adhérents de la minoration de 10% sur leur facture téléphonique d'Orange. En effet Orange a supprimé purement et simplement sans explication cette possibilité. Les nouveaux retraités – et seulement eux - auront accès à cet avantage mais selon d'autres modalités.

### **Locaux :**

Rien de spécial à signaler si ce n'est qu'il est impératif de signaler toutes modifications de changement d'adresse, et de faire parvenir les conventions ou baux de locations afin qu'ils soient signés par le président national et que les changements soient pris en compte pour les assurances.

C'était aussi indispensable jusqu'à cette année pour l'attribution éventuellement d'une aide financière, pour les groupes qui ont des locaux payants, avec la 2<sup>ème</sup> partie de la subvention.

#### **La Banque Postale :**

Que de problèmes avec cet organisme, notamment sur les demandes de modifications d'ouverture de comptes. Je rappelle que toutes ces opérations doivent obligatoirement passer par le siège pour signature par le président national d'une part et pour essayer de suivre les dossiers d'autre part.

Cette année encore il a été très difficile de travailler avec la Banque Postale. En effet notre correspondant n'est jamais disponible, ne répond pas à nos sollicitations. Nous avons toujours les mêmes problèmes lorsque l'on demande une rectification d'erreur sur une cotisation prélevée à tort sur le compte d'un groupe ; la rectification se fait mais elle n'est pas pérenne, chaque mois il faut recommencer.

Nous venons d'apprendre que notre correspondant changeait de service, nous devrions rencontrer son remplaçant mais cela fait déjà 2 fois que la date de réunion est changée.

**Rencontres :** l'ANR a rencontré La Poste, la MG, la Banque Postale, audiences dans différents Ministères, rencontres avec des députés, des sénateurs. Tous les comptes rendus de ces rencontres sont systématiquement diffusés via des ANR INFO. Nous participons autant que faire se peut aux Assemblées Générales des Associations amies.

#### **Secrétariat :**

Au secrétariat désormais nous avons seulement 2 salariées (Ouarda Hazmani, Sylvie Philippe).

Aujourd'hui la mise à jour du site est à la charge de Ouarda, toujours aidée de Jean Claude Guittoni, le Webmaster du groupe 44. Merci à tous les deux. Cela va changer ; en effet il est prévu un changement complet du site du siège, je vous en avais déjà parlé lors de la dernière AG et nous allons charger une consultante de nous aider afin que notre site soit plus souple à gérer et aussi de nous aider dans la mise en place de la gestion des réseaux sociaux.

Le secrétariat général, c'est moi-même et Michel Dumas, qui gère principalement les dossiers « Assurances » et publicité du magazine et qui s'occupe des travaux. Vous voudrez bien noter que nous nous efforçons d'assumer au mieux et le plus rapidement possible nos missions en direction des groupes. Pour ma part, j'essaie de répondre aux mails et aux appels téléphoniques, je dirais presque instantanément. Vous voudrez bien m'excuser pour mon absence au siège pendant quelques mois, j'étais et suis encore en télétravail.

Nous n'oublions pas l'équipe du « back office » de MONANR qui répond à tous vos problèmes dans des délais très courts (même le weekend) : Un très grand merci à eux.

Merci aussi à l'équipe de soutien aux webmasters.

Mes remerciements à vous tous.

### **Questions suscitées par le rapport d'activité :**

#### **Sur nos difficultés avec La Banque Postale :**

« Suite à l'ANR INFO 20-34 du 9 octobre et la réception des documents préparatoires à l'AG par correspondance, le bureau du groupe Vosgien vous fait part des remarques que le



contenu de ces documents a suscité :

Il convient effectivement de revoir nos rapports avec la Banque Postale au vu des nombreux dysfonctionnements constatés depuis déjà plusieurs années (chèques déposés en bureau de Poste égarés, difficultés d'obtenir des informations, nombreux appels au service client payant alors qu'il s'agit d'une faute imputable à leur service, etc).

Notre groupe propose donc d'envisager le transfert de l'ensemble des comptes du siège et des groupes vers une autre Banque ce qui représente globalement autour de 3 000 K€ de liquidités surtout si la DNAS supprime sa dotation

C'est vrai qu'en ce moment les banques ne sont pas trop à la recherche de dépôts mais nous pensons que cela ne saurait durer. Peut-être seraient-elles prêtes d'ailleurs à <<sponsoriser>> nos groupes comme elles le font pour d'autres associations.

En attendant il serait bon, comme nos contrôleurs aux comptes le demandent chaque année, d'autoriser les groupes à ouvrir un livret A au nom du groupe, mieux rémunéré que le compte actuel »

**Réponse :** *Nos difficultés avec La Banque Postale sont incontestables et il nous est arrivé d'envisager le transfert de nos comptes dans une autre banque. Mais il est vrai que pareille opération serait particulièrement délicate, d'une part au plan technique (Environ 200 comptes à transférer et de nombreuses accréditations à valider), d'autre part au plan « politique », du moins tant que l'ANR reste bénéficiaire d'une subvention de La Poste. Dans l'immédiat, nous avons eu une réunion le 14 octobre avec La Banque Postale à un moment où notre correspondant, sa Directrice et certains membres de l'équipe technique ont changé. Ont été passé en revue notre Convention tarifaire, l'ensemble des dysfonctionnements non encore résolus et aussi un changement important, imposé par la réglementation européenne, sur les prestations LBPNet et OPNet, changement dont nous vous tiendrons informés. Nos interlocuteurs nous ont semblé compétents et décidés à agir. Affaire à suivre.*

*S'agissant de l'ouverture d'un livret A par les groupes, la réglementation nous l'interdit. En effet, celle-ci précise : « Le Livret A pour les Associations est un compte d'épargne réglementé. Les fonds collectés contribuent au financement du logement social. L'association ne peut détenir qu'un seul Livret A ». C'est pour cette raison que dans un premier temps, nous avons eu recours pour les groupes au Livret B, lequel a ensuite été transformé par La Poste en Livret associations d'Epargne sur Livret, au rendement négligeable aujourd'hui.*

**VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE :**

171 voix se sont exprimées dont 4 votes blancs.

157 voix se sont exprimées pour, 5 contre et 5 se sont abstenues.

**Le rapport d'activité est adopté**

## RAPPORT FINANCIER

(Armelle ROY, Trésorière Nationale)

L'année 2019 s'est terminée non sans mal, étant données les conditions sanitaires que nous avons connues. Comme les années précédentes, des instructions nombreuses relatives à la subvention, aux voyages, à la clôture, des messages ponctuels dans MONANR ont permis d'avancer vers la clôture tous ensemble.

Un grand merci à Chantal VERDIER et à Jean-Paul CALLEJON qui s'occupent plus particulièrement des groupes.

2 formations se sont déroulées à Paris, ce qui a permis à une vingtaine de trésoriers de prendre en main la comptabilité de leur groupe. L'équipe de contact-MONANR (Jean-Paul, Michel, Régis, Jean, etc...) a été sollicitée tout au long de 2019. Merci à eux qui répondent présent en toute circonstance. Un grand merci aux trésoriers, aux présidents et aux délégués régionaux ; tout le monde a joué le jeu. Il faut le dire, nos trésoriers bénévoles deviennent des « professionnels ». 2020 est une année très exceptionnelle. Des demandes de formation sont formulées mais difficiles à mettre en œuvre actuellement. Chantal se déplacera en province, au coup par coup dans les départements les plus en difficulté.

Dès que la situation sanitaire le permettra nous envisagerons des sessions à Paris.

Enfin, je n'oublierai pas les contrôleurs aux comptes, Marie HERAULT qui nous a fait part de sa démission et Denise DEBOUT, ni le Cabinet Perspectives et Monsieur GRUEAU notre commissaire aux comptes.

\*\*\*\*\*

Globalement **nos comptes consolidés affichent un excédent de 32 502€** contre 211 078€ en 2018.

**Les charges sont en progression +4.34%**. Les produits sont stables -0.41%. Le bénévolat est valorisé pour un montant de 5 921 400€.

Concernant le siège, le résultat de l'exercice 2019 est négatif et s'élève à - 63 392€ contre un excédent de 37 972€ en 2018.

En 2019, le déficit est généré par les dépenses de l'AG tenue au Cap d'Agde et une augmentation des charges. Les frais d'Assemblée générale s'élèvent en 2019 à 142 740€ contre 61 896€ en 2018.

Les frais de déplacements passent à 121720 en 2019 contre 110 092 en 2018. Mais il est à noter que les frais de la commission 6 « communication » (impressions diverses, objets

publicitaires...), qui ne sont pas des frais de déplacement, sont comptabilisés en 2019 dans ce compte pour un montant de 12 081€. Une ligne comptable spécifique a été créée dans les comptes 2020.

Les frais inhérents à la revue sont en augmentation : 273 732€ (162 723€ pour l'impression et 111 109€ pour l'envoi Presse) contre 268 377€ en 2018 (154 540€ pour l'impression et 113 837€ pour l'envoi Presse). La publicité et les petites annonces sont en augmentation de 30 % et représentent 13 148 €

S'agissant des **produits, stables dans l'ensemble**, il nous faut souligner les points suivants :

La subvention de la DNAS est identique à celle de l'année passée. En revanche la mise à disposition des locaux affiche une diminution de -10.67%.

Les cotisations sont passées de 259 249€ à 281 043€ soit une augmentation de 8.41 % dûe à l'augmentation de 2€ de la cotisation. La moitié de ces cotisations soit 140 521€ a été comptabilisée en dotation « Provisions Projet Groupes ».

**Notre trésorerie s'élève à 672 532 €.**

**S'agissant des groupes le résultat de l'exercice 2019 est positif.** Il s'élève à 95 893€ contre 173 106€ en 2018. Il est à noter que l'excédent de 2018 était dû principalement à la reprise des réserves loyer (161 171€).

Les produits s'élèvent à 2 870 632€ contre 2 889 216€ en 2018, soit une baisse de 0.64 % et les charges s'élèvent à 2 774 739€ contre 2 716 110€ en 2018 soit +2.16 %.

L'ensemble est relativement stable.

600 cotisations de solidarité ont été enregistrées pour un montant de 6 619 €.

**La trésorerie des groupes s'élève à 3 423 288€** dont 381 474€ sur les comptes voyage.

Comme vous le savez, des rectifications ont été effectuées par le soutien aux groupes ou par les groupes eux-mêmes. Elles concernaient, comme les années précédentes, principalement la prise en comptabilité de la subvention, l'ajustement des comptes voyages et des immobilisations.

La date d'envoi de la comptabilité au Siège n'est **toujours pas respectée**. Cependant une amélioration est à noter en 2019 : 60 groupes étaient ponctuels. 30 groupes ont transmis leur

comptabilité au mois de février. Toujours une dizaine d'irréductibles, qui sont systématiquement en retard y compris pour le versement des cotisations.

Certaines pièces ou états manquent à la réception. De ce fait, il faut rappeler les groupes et réclamer les pièces manquantes (en particulier : l'inventaire des comptes bancaires - il en manquait encore une dizaine cette année). Je tiens à rappeler que cet inventaire est nécessaire pour éviter toute contestation au paiement de la subvention. C'est ce qui détermine le montant des frais bancaires dus au siège.

La clôture technique a été effectuée la première quinzaine de Juillet. Un premier contrôle des comptabilités de l'exercice 2020 va être fait dans les prochaines semaines par Chantal Verdier et Jean-Paul Callejon afin de vérifier les écritures d'après clôture y compris les comptes voyages (comptes 4).

Je rappelle que TOUS Les groupes doivent suivre les consignes données par le Siège. L'application de ces consignes doit permettre une harmonisation des groupes et une meilleure intégration dans Quadratus.

## **DOCUMENTS A L'APPUI DU RAPPORT FINANCIER**

### **Bilan ANR Siège + Groupes**

<b>ACTIF</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
IMMOBILISATIONS	76 999	94 275
ACOMPTES SUR CDES	64 120	80 330
CREANCES	33 323	23 219
VALEURS MOBILIERES	19 076	24 232
DISPONIBILITES	4 095 820	3 981 011
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	23 153	39 274
<b>TOTAL</b>	<b>4 312 491</b>	<b>4 242 341</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
FONDS ASSOCIATIFS	3 320 250	3 109 173
FONDS DEDIES	332 655	321 758
DEPENSES EN COURS	243 850	192852
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	383 234	407 480
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 502	211 078
<b>TOTAL</b>	<b>4 312 491</b>	<b>4 242 341</b>

## Compte d'exploitation ANR Siège + groupes

<b>CHARGES</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
CHARGES EXTERNES	1 917 988	1 805 999
IMPÔTS	4 013	2 788
SALAIRES	66 969	64 077
CHARGES SOCIALES	21 102	26 033
DOTATION AMORTISSEMENTS	44 768	50 434
AUTRES CHARGES	1 708 405	1 647 904
CHARGES EXCEPTIONNELLES	143 513	147 017
<b>TOTAL</b>	<b>3 906 758</b>	<b>3 744 252</b>

<b>PRODUITS</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
REVUES	430 858	454 051
SUBVENTION	683 243	687 248
REPRISE PROV TRANSFERT CHARGES	3 680	166 475
COTISATIONS	943 330	868 575
AUTRES PRODUITS	1 665 907	1 551 788
PRODUITS FINANCIERS	5 398	3 316
PRODUITS EXCEPTIONNELS	206 844	223 879
<b>TOTAL</b>	<b>3 939 260</b>	<b>3 955 330</b>

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b><u>32 502</u></b>	<b><u>211 078</u></b>
-------------------------------	----------------------	-----------------------

### Rapport de la Commission de Contrôle du Siège Sur les comptes de l'exercice 2019

Cette année de contrôle des comptes – la première pour Mme Debout - a été bien perturbée : nombreuses grèves de trains, pandémie Covid-19, accident de l'une des vérificatrices, puis sa démission pour raison de santé.

La Commission de Contrôle a procédé à une vérification des écritures comptables de l'exercice 2019 et les a rapprochées des documents papier correspondants. Les documents comptables demandés ont été mis à disposition par la Trésorière Nationale et la Trésorière Adjointe mais, pour les motifs ci-dessus, seules les pièces comptables d'une partie de la Comptabilité (environ les 8 premiers mois) ont pu être pointées. Suite à ce contrôle, quelques erreurs d'imputation ont été corrigées. Après l'arrêté des comptes, une étude du Grand Livre Général au 31 décembre 2019 n'a pas révélé d'anomalies.

***En conséquence, nous estimons les comptes annuels réguliers et sincères.***

Nous remercions les trésoriers nationale et nationale-adjointe pour le bon accueil qu'elles nous ont réservé et pour leur disponibilité. Nous saluons leur travail difficile dans cette année « spéciale ».

Comme demandé par le Président national, nous avons particulièrement étudié les comptes d'immobilisations. Nous avons rencontré le cabinet Perspectives et des mises à jour ont été faites (mises au rebut, réaffectations de comptes...).

Dès que possible et si les conditions sanitaires le permettent, nous commencerons le contrôle de la comptabilité 2020.

Certifié exact le 05 octobre 2020  
Denise DEBOUT et Marie HERAULT

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**(Jean GRUEAU)**

Ce rapport est joint en annexe au présent compte rendu.

## **RESOLUTIONS FINANCIERES**

### **RESOLUTION FINANCIERE N°1 :**

Le résultat des groupes sera imputé sur le report à nouveau des groupes

De même, le résultat du siège sera imputé sur le report à nouveau du siège

### **RESOLUTION FINANCIERE N°2 :**

La « dotation projets groupes » sera alimenté d'un montant de 140 521€, soit la moitié des cotisations encaissées par le siège.

***Questions relatives au rapport financier et aux résolutions financières :***

## 1 – Cotisation CFR, suivi des commissions :

Jean Migliore nous a fait parvenir la question suivante :

« Tout d'abord j'ai cherché la ligne relative à notre cotisation à la CFR, je ne l'ai pas trouvée.

Suivi des commissions : j'en déduis que les sommes indiquées sont celles du coût de ces commissions. Je suis étonné de ne pas voir figurer la commission 1, mais peut-être qu'il n'y a pas eu de réunion "physique".

Je suis étonné de ne pas voir la même analyse pour les participations aux réunions CFR ».

**Réponse :** *La cotisation à la CFR (8 000€) figure à la ligne 6281 0000 intitulée « dons », ce qui, nous en convenons, est opaque à la lecture. Figurent dans cette ligne les 8 000€ de cotisation CFR, 300€ de règlement pour le cabinet comptable Perspectives, le reste (2 367€) étant le montant des dons dans les groupes. La Trésorière nationale modifiera cette présentation pour les exercices suivants.*

*Les coûts indiqués pour les commissions sont bien relatifs à leur fonctionnement, généralement peu importants, car la plupart des réunions se tiennent par téléphone. Les réunions CFR ne coûtent pratiquement rien. Les plus nombreuses sont celles du Bureau national CFR où se rend le Président national, donc à coûts zéro. Seules Michèle Le Goff, Jocelyne Personne et François Reisser participent à des réunions de commissions CFR, généralement là aussi à coûts directs nuls car leurs déplacements (rares) sont couplés avec d'autres déplacements au titre de l'ANR.*

## 2 – Nom de l'association :

Une remarque a été formulée sur le rapport du Commissaire aux comptes : « Pour ordre il est noté que le rapport est encore établi au nom de l'Association DES retraités de la Poste et d'Orange et non au nom de l'Association DE retraités ». La remarque est fondée ; mais les habitudes ont la vie dure.

## 3 -Résolutions financières :

Un président s'interroge : « Au sujet de l'ANRINFO 20-34, je souhaite avoir les précisions suivantes :

Concernant l'annexe 3 (Résolutions financières) et les résolutions financières 1 et 2, je voudrais savoir clairement ce qui change par rapport à la situation antérieure et quelles sont les conséquences pour les groupes ? »

**Réponse :** *Rien ne change par rapport aux années antérieures, mais chaque année l'Assemblée générale doit valider l'affectation des résultats de l'exercice. Sauf projet particulier, il est proposé d'affecter les résultats au report à nouveau du siège et de chaque groupe.*

## ***VOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LES RESOLUTIONS FINANCIERES***

171 voix se sont exprimées dont 4 votes blancs.

Sur le rapport financier, 159 voix se sont prononcées pour et 8 contre

Sur la résolution financière n° 1, 164 voix se sont prononcées pour, 1 contre et 2 abstentions

Sur la résolution financière n° 2, 165 voix se sont prononcées pour et 2 contre.

**Rapport financier et résolutions financières n° 1 et 2 sont adoptés**

## **DEFENSE : PROJET DE MOTION 2020**

**(François REISSER et la commission n° 3)**

### **Les retraités de l'ANR s'élèvent contre :**

- **L'ostracisme croissant** envers les retraités de la part des pouvoirs publics et des médias.
- **Les décisions injustes** prises au cours de ces dernières années qui impactent fortement leur pouvoir d'achat.
- **La non-représentation des associations de retraités** dans les instances de décision les concernant, comme, par exemple, leur exclusion de la gouvernance du futur système universel de retraite.
- **Le non-respect de la loi en matière de revalorisation des retraites et les modalités différentes de revalorisation de celles-ci.**
- **Le manque de moyens** actuellement consacrés à la perte d'autonomie.
- **Tout transfert de charge du régime obligatoire de Sécurité sociale** aux assurances complémentaires santé qui conduirait à une augmentation de cotisations de leurs adhérents.

### **Les retraités de l'ANR demandent instamment :**

- **La représentation et la participation** des associations ou fédérations de retraités au sein des structures représentatives auprès des pouvoirs publics qui doivent reconnaître officiellement celles-ci. Il doit en être ainsi de leur participation à la gouvernance du futur régime de retraite ou encore à celle de la 5<sup>e</sup> branche consacrée à l'autonomie.



- **La mise en place rapide de la 5<sup>e</sup> branche qui doit bénéficier d'un financement** pérenne et suffisant, appuyé sur la contribution de l'ensemble des revenus, ceux des actifs ou retraités, et aussi ceux du capital.

- **La suppression de la cotisation d'assurance maladie** frappant les retraites complémentaires du régime général (1 %).

- **Le maintien du pouvoir d'achat** pour tous les retraités, sans aucune discrimination. Revalorisation calculée, conformément à la loi, sur la base de l'inflation.

- **La déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé** ou l'instauration d'un crédit d'impôt pour les retraités non imposables.

- **La suppression immédiate du plafond de condition de ressources** du conjoint survivant pour le calcul des pensions de réversion des régimes de base des salariés.

Ils prennent acte de la déclaration du Président de la République quant **au report du projet de réforme des retraites** en raison de la situation sanitaire présente **mais ils restent vigilants** et demandent, s'il venait à être mis en œuvre :

- **La revalorisation du traitement de toutes les catégories des 3 fonctions publiques et notamment des catégories B et C.**

- **La représentation et la participation** des associations ou fédérations de retraités à la gouvernance du nouveau régime de retraite universelle.

- **La garantie d'une juste valeur du point** par recours au Fonds de Réserve des Retraites (FRR) et à des ressources pérennes.

- **Une information claire et précise** sur le pilotage du système par points.

- **l'abandon de tout projet de réforme modifiant les conditions d'attribution de la retraite**

**RAPPEL :**

**Les retraités de l'ANR réaffirment :**

**OUI aux réformes**, mais aux réformes JUSTES.

**OUI les retraités**, par leurs contributions à la collectivité, qu'elles soient humaines, économiques et sociétales, **sont un réel support actif pour dynamiser la société**. Ces éléments apportent la preuve que les retraités y ont non seulement leur place mais qu'ils en sont de grands acteurs.

**OUI les retraités méritent que soient reconnus leur niveau d'implication**, qu'il soit intergénérationnel, bénévoles au service des autres, ou comme acteurs dans la vie de la cité et dans les instances qui devraient les représenter.

**NON, l'aide à l'autonomie ne concerne pas que les âgés dépendants** (1,3 million) mais aussi une population adulte de 4,3 millions de personnes âgées de 20 à 59 ans

**NON, leur pension n'est pas une prestation sociale**, mais un salaire différé

**NON les retraités ne sont pas des assistés**

**NON à un projet de réforme des retraites qui exclurait certaines catégories professionnelles**, lui faisant perdre ainsi son caractère universel.

### **Question relative à la motion :**

« Dans la motion, partie Les retraités de l'ANR demandent instamment, à la fin du premier paragraphe est écrit "5<sup>e</sup> branche consacrée à l'autonomie", les bons termes ne seraient-ils pas "5<sup>e</sup> branche du grand âge et du handicap" ?

Le paragraphe :

"- La revalorisation du traitement de toutes les catégories des 3 fonctions publiques et notamment des catégories B et C."

Cette demande ne devrait pas être maintenue, la motion concerne les retraités et pas les actifs. De plus pourquoi évoquer les fonctionnaires et pas tous les bas salaires de tous les régimes ; l'ANR est ouverte à tous les retraités.

Je propose la suppression de cette demande ... »

### **Réponse :**

*S'agissant du nom de la 5<sup>e</sup> branche, le langage officiel utilise bien le terme de « 5<sup>e</sup> branche, consacrée au traitement de l'autonomie ». C'est pourquoi nous l'avons repris. Mais il ne s'agit pas d'une « marque déposée ». Et comme le collègue le précise, cette branche prendra bien en charge le problème de l'autonomie, qu'il frappe une personne âgée ou une personne jeune victime d'un handicap, qu'il frappe un actif ou un retraité.*

*S'agissant de la phrase consacrée à la revalorisation du traitement de toutes les catégories des 3 fonctions publiques et notamment des catégories B et C, elle avait été introduite dans notre motion de 2019 parce qu'à l'époque on parlait beaucoup de ce qu'allaient perdre dans la réforme les enseignants, oubliant au passage que les retraites des petites catégories de fonctionnaires étaient tout autant menacées.*

*Le maintien ou non de cette phrase dans la motion 2020 a été débattu en commission Défense et les collègues ont souhaité que cela perdure en pensant aux futurs retraités de la fonction publique qui peuvent rejoindre l'ANR. Au nom de l'équilibre privé/fonction publique, plusieurs points de la motion concernent les retraites du privé, en particulier la cotisation 1% sur leur retraite complémentaire.*

## **VOTE SUR LA MOTION DEFENSE**

171 voix se sont exprimées dont 4 votes blancs.

155 voix se sont exprimées pour, 4 contre et 8 se sont abstenues

**La motion Défense 2020 est adoptée**

En conclusion de cette Assemblée Générale un peu particulière, tous nos remerciements iront à l'ensemble des délégués qui ont apportés leur contribution à cette instance.

Merci aussi pour votre compréhension.

**Rendez-vous pour notre Assemblée Générale 2021 les 1 et 2 juin à Carry-le-Rouet au centre MILEADE (ex-VACANCIEL)**